



Compte-rendu de la séance du conseil Municipal du 25 avril 2026 Saint-Gence

Présents : BARINOTTO Véronique, CORTES Philippe, COURTOIS Floriane, DOUDET Patrick, DUBOIS Anne-Cécile, DUPIC Marie-Claire, DUPRAT Nathalie, FOUGERAS Cécile, GUILHEM Catherine, GUILLOT Lionel, LACHAISE Thierry, LAURIERE Joël, M. NICARD Olivier, PORZUCEK Pierrick et THEVENET Michel.

Absents excusés avec délégation de vote :

MEYZE Mathieu par Joël LAURIERE
REFANCHE Sylvie par Catherine GUILHEM
DUFOUR Jean-Luc par Thierry LACHAISE
BIGEAULT Caroline par Olivier NICARD

Madame Véronique BARINOTTO est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente cette séance du conseil municipal qui traitera de :

- Compte rendus des commissions communales
- Compte rendus des autres instances
- Délibérations :
 - Abrogation de la délibération n°20-2026 relative à la création d'un poste de conseiller délégué
 - Désignation des membres pour la commission d'appel d'offres
 - Désignation des membres aux commissions communales – Abroge et remplace la délibération n°22-2026
 - Taux et Taxes Locales
 - Vote du Budget Communal
 - Subvention au SIEPEA pour l'année 2026
 - Fonds de concours en faveur de l'aide au développement des TIC
 - Projet de réhabilitation de l'ancienne crèche
 - Création d'un terrain de Padel – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne
 - Projet d'agrandissement du cimetière communal - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne
 - Projet d'agrandissement du cimetière communal – Réalisation d'une étude hydrogéologue
 - Cotisation 2026 – Conservatoire des espaces naturels du Limousin
 - Adhésion Association des Maires et Elus pour l'année 2026
 - Projet de réfection de la toiture et des murs de l'Eglise – étude de faisabilité
 - Projet de réfection de la toiture et des murs de l'Eglise – demande de subvention à la DRAC, Sénat, Région, Conseil Départemental, Fondation du Patrimoine
 - Autorisation de recrutement d'agents non titulaire
- Informations diverses

Commissions Communales

Commission Vie Associative

Compte-rendu de la séance du 13 avril 2026 à 20h00

Présents : MC. Dupic, T. Lachaise, N. Duprat, J. Laurière, O. Nicard, V. Barinotto, L. Guillot

I. Subventions aux associations pour l'année 2026

1.1 Dossiers non reçus

Les dossiers de demande de subvention suivants n'ont pas été reçus à ce jour :

- SGAPE
- Ateliers du Solstice
- Lémovices en Fête
- EFG (*sous réserve de confirmation quant au versement à l'ESN S-G*)
- Racing Judo (*absence d'encadrant sur la commune – subvention 2025 : 522 €*)

1.2 Proposition globale

La commission propose l'attribution suivante :

- Subventions de fonctionnement : **7 500 €**
- Subventions exceptionnelles : **575 €**
- **Total : 8 075 €**

II. Subventions exceptionnelles

Après examen des demandes, la commission émet les propositions suivantes :

Association Mil Pat : demande de 300 € pour une participation à un championnat de marche aquatique hors département
→ Avis défavorable

ACCA: demande de 400 € suite à des dégâts importants
→ Proposition d'attribution : **200 €**

Comité des Fêtes : demande de subvention exceptionnelle pour la communication liée au 25^e anniversaire et au salon du livre
→ Proposition d'attribution : **250 €**, au regard du caractère exceptionnel de l'événement

Tour du Limousin : le 21 août, la dernière étape du Tour du Limousin passera sur notre commune
→ Proposition d'attribution : **125 €**

III. Occupation des salles communales

3.1 Salle du rez-de-jardin

- Suppression du créneau attribué à l'association Racing Judo

3.2 Gymnase

- Constat d'utilisation des créneaux extérieurs :
 - Football : créneau peu utilisé
 - Athlétisme : créneau fortement utilisé le samedi matin en période hivernale

IV. Préparation de la réunion annuelle des associations

Une réunion annuelle est envisagée le **6 juin 2026**.

Organisation préalable

Une concertation sera organisée en amont avec les associations suivantes :

- ESSAGE
- Basket
- Handball

Objectif : harmonisation des créneaux pour la saison N+1.

Cette rencontre se tiendra au cours de la **deuxième quinzaine de mai**. Les invitations seront adressées en conséquence.

Organisation matérielle

- Un repas convivial sera proposé le midi, sous forme de buffet

Règles de prêt de salle

- Principe : **1 mise à disposition gratuite par an et par association**
- Exception :
 - SGAPE : possibilité de **3 mises à disposition annuelles**, sous réserve de mutualisation avec d'autres associations

V. Forum des associations

Le forum des associations se tiendra le **4 septembre 2026 à 18h00**, sous le préau sportif, dont l'inauguration est prévue à cette occasion.

Animations

Les associations seront sollicitées afin de proposer :

- Une à deux démonstrations
- D'une durée de 10 à 15 minutes chacune

VI. Questions diverses

Une réunion de la commission sera programmée **fin mai 2026** afin d'élaborer un règlement d'utilisation :

- du terrain multisports
- du terrain de padel

Commission Voirie / Travaux / Urbanisme

Compte-rendu de la séance du 18 avril 2026 à 9h30

Présents : Madame Dubois, Madame Guilhem, Madame Duprat, Monsieur Nicard, Monsieur Thevenet, Monsieur Doudet, Monsieur Porzucek, Monsieur Lachaise, Monsieur Laurière, Monsieur Guillot.

I. Travaux, Voirie, Transport, Sécurité

➤ Travaux du préau sportif

Avancement des travaux

- Les panneaux sont posés
- Pose des onduleurs prévus fin avril
- Livraison et pose du terrain de padel prévues début mai
- Pose du sol synthétique en phase finale

Évolutions financières

- **Sol synthétique nouvelle génération (sans sablage, fixation par agrafes) :**
→ Plus-value : **3 757,60 € HT**
- **Remise en état du sol suite aux travaux de charpente :**
 - Plus-value Pinaud TP (essais de compactage inclus) : **+ 6 683,50 € HT**
 - Moins-value CMV : **- 4 620,00 € HT**→ **Reste à charge estimé : 2 036,50 € HT**

Lot électricité

Modifications liées à l'évolution du projet :

- Suppression de 5 plafonniers étanches : **- 905,43 € HT**
 - Installation de 5 projecteurs LED avec détecteurs de présence : **+ 2 997,55 € HT**
-
- Plus-value totale : 2 092,12 € HT**

➤ Étude des travaux de l'église

Il est prévu de lancer une **étude de faisabilité** confiée à un bureau d'études afin de réaliser :

- un diagnostic global (toiture, façades)
- une estimation du coût des travaux

À l'issue de cette phase :

- lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre (architecte du patrimoine)
- dépôt de dossiers de demande de subventions auprès de :
 - la DRAC
 - le Sénat
 - la Région
 - le Département
 - la Fondation du Patrimoine

➤ **Assainissement – La Gagnerie**

Le contrôle du SPANC concernant une installation non conforme valide :

- le regroupement des deux sorties d'eaux usées vers un dispositif conforme
- l'abandon et la neutralisation de la fosse existante non conforme

Les travaux sont actuellement **en cours de réalisation**.

➤ **Entretien des voies – Programme 2026**

Une liste de voiries a été transmise au Groupe Géographique de Limoges Métropole 3GO pour :

- travaux d'enduits
- interventions en point à temps

Secteurs concernés

- Le Communal à Senon
- Vauzelle
- Route des Cadophies
- La Celle
- Le Chasaud

➤ **Réfection du chemin de l'étang de Senon**

Le chantier sera programmé **en fonction des conditions météorologiques**.

➤ **Budget matériel et outillage 2026**

Prévisions budgétaires :

- Petit outillage : **1 000 €**
- Végétaux : **2 500 €**
- Décorations : **1 000 €**

➤ **Bâtiments communaux**

Une première visite des bâtiments communaux (mairie) a été réalisée.

Une commission spécifique sera prochainement organisée afin de procéder à la visite complète de l'ensemble des équipements communaux.

II. Urbanisme, Environnement, Patrimoine naturel et historique

➤ **Aménagement et extension du cimetière :**

Le bornage de la nouvelle parcelle sera effectué le vendredi 24 avril par le cabinet Duarte (1070€ TTC).

Après validation cadastrale, une demande d'intervention d'un hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique sera lancée.

Puis, poursuite de la procédure par la demande de l'avis du conseil départemental des risques sanitaires et technologiques (CODERST), préalable à l'arrêté préfectoral autorisant les inhumations en ce lieu.

➤ **Projet lotissement du Peyrat :**

Présentation du projet, des fouilles archéologiques préventives ont été réalisées sur la parcelle. Dans un premier temps, seule la parcelle sur la partie sera considérée.

Il faudra reprendre contact avec les services Urbanisme/Aménagement et Voirie de Limoges Métropole ainsi que l'Antenne de Nieul du Conseil Départemental (Voies Départementales) pour vérifier si les prescriptions de l'OAP n°3 du Peyrat nécessitent une modification de notre PLU et de fixer le plan d'accès au lotissement et les aménagements nécessaires sur le CD128.

➤ **Point sur les circuits pédestres et VTT, balisage :**

L'idée serait de reprendre le balisage des circuits pédestres/VTT de la commune, en particulier le circuit de 25km. Un groupe de travail serait constitué, avec intégration des associations de marcheurs de la commune et de Philippe MAZIERE de Veyrac (circuit intercommunal qui aurait probablement des parties communes avec les nôtres).

Commission Finances

Compte-rendu de la séance du 20 avril 2026 à 20h00

Présents : Thierry, Jean-Luc, Véronique, Joël, Sylvie, Philippe, Lionel, Floriane

Vote du Budget primitif 2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT

I. Recettes de fonctionnement

- Remboursement sur rémunérations de personnel : nous avons prévu 15 000€ car sur 2026, nous projetons plus d'absences au niveau de notre personnel et notamment une absence pour congés maternité.
- Résultat de fonctionnement reporté de 137 280€ : il s'agit du report du de l'excédent de fonctionnement constaté dans le CFU 2025.
- Le total du chapitre 70 (produits des services) est de 229 000€ soit une diminution de 7%. Cette baisse est principalement liée à la baisse de la mise à disposition des agents de voirie à LM car il y a un ETP en moins par rapport à N-1 => 75 000€ au BP 26 contre 105 406€ au CFU 2025.
 - ✓ Hausse des autres prestations de services de 5 000€ (location de padel)
 - ✓ Hausse des autres produits d'activités annexes (revente électricité panneaux photovoltaïques)
- Le total du chapitre 73 (impôts et taxes) est de 1 092 700€.
- Le total du chapitre 74 (dotation et subvention) est de 456 640€ soit une hausse de 6%. Cette hausse est liée à la subvention TAP 2025 versée en 2026 pour 10 100€ et à la hausse des dotations de l'Etat de pour 18 000€.
- Le total du chapitre 75 (autres produits de gestion courante) est de 22 700€. Rien de particulier à signaler. Ce poste est en légère hausse qui s'explique par la revalorisation des loyers de nos immeubles en fonction de l'indice de revalorisation des baux.
- Il y a des opérations d'ordre pour 2 235€ (quote-part de subvention d'investissement).

Le total des recettes de fonctionnement est donc de 1 955 659€ en baisse par rapport au 2 021 399€ constaté au CFU 2025.

II. Dépenses de fonctionnement

Avec la conjoncture actuelle d'incertitude liée à la guerre au Moyen-Orient notamment, nous avons souhaité être prudent sur un certain nombre de postes liés à l'énergie.

- Le total des dépenses à caractère général est de 419 415€. Dans ce chapitre, les postes importants à relever sont les suivants :
 - ✓ Electricité : 60 000€ dont 10 000€ de rattrapage d'abonnement 2024 et 2025 Enedis
 - ✓ Combustibles : 40 000€
 - ✓ Carburants : 20 400€
 - ✓ Alimentation : 65 000€
- Le total des dépenses à de charges de personnel est de 819 592€ avec les points importants suivants :
 - ✓ Rémunération principale : 430 000€. En hausse pour prévoir le recrutement d'un agent aux services techniques et pour prévoir les mouvements de personnel et notamment les agents titularisés en 2026.
 - ✓ Rémunération des non titulaires est prévu pour 85 000€.
 - ✓ Cotisations sociales : de manière globale en hausse car elles sont liées aux salaires bruts.
- Le total du chapitre 65 est de 335 618€ avec les points importants suivants :

- ✓ Indemnités des élus : 78 000€
- ✓ Subvention au SIEPEA : 206 000€
- Le total du chapitre 73 est de 28 310€. Il s'agit de l'attribution de compensation fixée avec Limoges Métropole lors du transfert de compétence des communes vers LM.
- Le total du chapitre 66 est de 15 000€ : rien de particulier il s'agit des remboursements des intérêts des emprunts connus à l'avance.

La capacité d'autofinancement dégagée dans ce budget est de 335 489€. Cet indicateur permet notamment de vérifier notre capacité à rembourser nos emprunts.

SECTION D'INVESTISSEMENT

I. Recettes d'investissement

○ Recettes classiques

- FCTVA : il s'agit du montant d'une partie de TVA (16.40%) sur les investissements réalisés l'année précédente. En 2025, peu d'investissements ont été mandatés, nous projetons donc de percevoir 2 900€ de FCTVA.
- Taxe d'aménagement en baisse constante. Par prudence, nous avons décidé de budgéter le même montant que pour 2025, soit 5 000€.
- Les subventions de 52 500€ de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) et de 23 000€ du département sont connues puisqu'elles ont été acceptées.
 - Opération d'ordre de section à section
- Virement de la section de fonctionnement de 332 462€ : il s'agit du résultat positif entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement. Ce surplus est reversé dans la section investissement.
- Excédent de fonctionnement capitalisé de 403 714€ : il s'agit du besoin de financement apparaissant au CFU 2025.

Le total des recettes d'investissement est de 825 150€.

II. Dépenses d'investissement

○ Dépenses classiques

- Chapitre 16 avec le remboursement du capital de nos emprunts en cours pour 42 000€.
- Chapitre 20 avec des frais d'étude de 33 000€ composé 23 000€ de RAR pour fouilles archéologiques de 2023 et 10 000€ de frais d'étude d'architecte pour la réfection de l'église.
- Détail du chapitre 21 composé de divers investissements dont les principaux sont listés ci-dessous :
 - Terrains nus pour 11 200€ : achats de divers terrains
 - ✓ Autres agencements pour 60 000€ composés de 7 000€ d'aménagements des cours d'école et 53 000 € de travaux de clôture pour le cimetière.
 - ✓ Matériel et outillage pour 8 815€
 - ✓ Installations générales pour 25 000€ : brises vues école
 - ✓ Matériel informatique pour 1 800€
 - ✓ Mobilier de bureau pour 9 000€
 - ✓ Autres : 17 100€ (dont une chaudière pour 6 800€, une sauteuse pour la cantine 6 000€ et divers matériels)
- Détail du chapitre 22 composé de divers investissements dont les principaux sont listés ci-dessous :
 - ✓ Réseau d'électrification : 10 000€
 - ✓ Constructions : 547 000€ composé de 511 000€ de RAR concernant le préau, de 5 500€ pour l'escalier extérieur de la mairie, de 25 000€ de diagnostics et plans pour l'Eglise notamment.
 - ✓ Installation matériel et outillage technique : 59 000€ composé de 49 500€ pour l'installation du terrain de padel, 6000€ pour des équipements pour le préau et 3 500€ pour une échelle au gymnase.

○ Opération d'ordre de section à section

Il y a des opérations d'ordre vu dans les recettes de fonctionnement pour 2 235€ correspondant à la quote-part de subvention d'investissement.

Taux et Taxes locales

L'augmentation proposée au vote du conseil municipal est de 0.5% soit une hausse de 4 264€ par rapport à l'année 2025.

	2026					
	bases	% taux 2025	produits	% taux si 0,5% augm	produits	nx taux 0,5%
TH	63 900	15,60%	9968	15,68%	10018	15,68%
TFB	2 015 000	39,49%	795724	39,69%	799702	39,69%
TFNB	60 800	77,60%	47181	77,99%	47417	77,99%
			852 873		857 137	
			141927		141927	
			6936		6936	
			1 001 736		1 006 000	

Commission Affaires Scolaires

Compte-rendu de la séance du 21 avril 2026 à 20h00

1) Point sur le personnel communal

Restaurant Scolaire Benoit MARCHETTI	Ecole Élémentaire Isabelle FOURNIOU Cécile HABONNEAU Nadine VERDIER	Ecole Maternelle Audrey CHYL Marie CLAVAUD Angélique GOURSAUD Aurélie MADEHORS Aurore RAYNAL
--	---	--

Il y a également 2 petits contrats qui assure le temps d'interclasse du midi à l'élémentaire (6h par semaine)

2) Conseil d'Ecole Maternelle du 03/02/2026

1. *Les effectifs actuels et les prévisions pour 2026-2027*

- Les effectifs actuels :

Mme TROUBAT, classe de Petite Section, 24 élèves.

Mme SILOU-Mme GOURCEROL-LIX, classe de Moyenne Section, 22 élèves.

Mme DABERTRAND, classe de Grande Section, 24 élèves.

L'effectif total de l'école est maintenant de 70 élèves inscrits (avec 1 nouvel élève arrivé en janvier 2026).

- Les prévisions pour 2026-2027 :

Actuellement, nous attendons : **4TPS, 18 PS, 24 MS, 22 GS** soit un total de **68 élèves** +/- 2 arrivées au cours de l'été.

2. *Les sorties scolaires et les projets*

- Toutes les classes ont mené un projet de carte de vœux afin de donner du sens à l'écrit.

- Intervenant musique avec remerciement de la municipalité.

- La classe de GS se rend à l'Aquapolis.

- Les classes de PS et MS ont vécu une rencontre USEP « coopération » au gymnase de Saint-Gence. Toute l'école va se rendre à une rencontre athlétisme organisée par l'USEP. Une autre rencontre USEP « orientation » aura lieu le 24 avril au matin également au Mas Martin

- Des étudiants en médecine et infirmiers vont intervenir dans le cadre du service sanitaire sur le thème de « L'alimentation et l'activité physique ».

- Toutes les classes vont participer à « La Grande Lessive » le 19 mars 2026. Cette opération est menée en partenariat avec le SIEPEA.

- Liaison école maternelle-école élémentaire : des CE1 et des CP vont lire des histoires qu'ils ont choisies dans les classes de l'école maternelle. De plus, une sortie scolaire commune aux classes de GS et de CP aura lieu.

- Toute l'école se rendra à Saint-Pardoux en juin pour y mener des activités artistiques et sportives.

3. Le carnet de suivi des apprentissages

Présentation et explication des modalités d'évaluation des élèves à partir du carnet de suivi des apprentissages.

4. Organisation des temps scolaires pour la rentrée 2026

Pour information, depuis la rentrée 2013, les principes généraux d'organisation du temps scolaire dans le premier degré sont les suivants :

- l'enseignement est dispensé dans le cadre d'une semaine de neuf demi-journées incluant le mercredi matin ;
- tous les élèves continuent de bénéficier de 24 heures d'enseignement par semaine durant 36 semaines ;
- la journée d'enseignement compte 5 heures 30 maximum et la demi-journée, un maximum de 3 heures 30 ;
- la durée de la pause méridienne ne peut être inférieure à 1 heure 30.

L'IA-DASEN peut autoriser des dérogations, lorsqu'il est saisie d'une demande conjointe de la commune et du conseil d'école. Ces dérogations peuvent notamment porter sur des journées de plus de 5h30 ou la libération d'un après-midi de classe pour y regrouper les activités périscolaires. Ces dérogations sont conditionnées à la signature d'un PEDT et à la transmission à l'IA-DASEN d'une proposition conjointe d'organisation de la semaine scolaire.

Les rythmes scolaires actuels entrent dans un cadre dérogatoire de 8 demi-journées dont 5 matinées.

L'organisation des temps d'enseignements en 2026-2027 sera la suivante :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN	8h45-12h (soit 3h15)	8h45-12h (soit 3h15)	8h45-12h15 (soit 3h30)	8h45-12h (soit 3h15)	8h45-12h (soit 3h15)
APRES-MIDI	13h30-16h (soit 2h30)	13h30-16h (soit 2h30)			13h30-16h (soit 2h30)
Volume horaire quotidien	5h45	5h45	3h30	3h15	5h45
Volume horaire hebdomadaire	24h				

Les temps d'activités périscolaires seront positionnés le jeudi après-midi de 14h à 16h, gratuits et soumis à inscription.

5. Les demandes auprès de la municipalité

- Marquage dans la cour de l'école

- Le poulailler de l'école et portails

- Demandes en multimédia : Remerciement de la municipalité pour l'achat des deux nouveaux ordinateurs pour l'école maternelle de Saint-Gence (un pour la direction et un pour la classe de GS).

- Demande d'un écran interactif pour la classe de GS : Madame Dabertrand souhaite doter sa classe de grande section d'un écran interactif afin de préparer ses élèves à l'utilisation et au fonctionnement de ce nouvel outil numérique.

3) Conseil d'Ecole Élémentaire du 19/03/2026

☒ *Les effectifs :*

A ce jour, il y a 132 élèves à l'école élémentaire.

Les prévisions pour la rentrée 2026/2027 sont de 133 élèves répartis comme suit :

- 25 CP
- 24 CE1
- 33 CE2
- 24 CM1
- 27 CM2

☒ *Le règlement intérieur :*

Il est demandé d'interdire l'utilisation de montres connectées à l'école.

☒ *Les projets :*

Le projet d'école : L'équipe enseignante continue d'élaborer des projets en relation avec les axes de progrès définis dans le projet d'école (améliorer les apprentissages des élèves, travailler la fluidité des parcours, poursuivre le développement culturel, artistique de l'école et son engagement dans le développement durable).

Les différentes sorties et projets réalisés : lecture, bibliothèque, musique, activités autour de Noël, l'hygiène, Ecole et Cinéma, Récréosciences, les 100 jours, présentation des métiers des parents, Petits champions de la lecture, école dehors, piscine, rencontre USEP, menu plaisir, journée de lutte contre le harcèlement scolaire...

☒ La sécurité à l'école : exercice incendie

☒ Travaux prévus = réflexion sur l'aménagement de la cour d'école

☒ Coopérative scolaire

☒ Questionnaires des parents d'élèves : seulement 12 réponses.

4) Budget 2026 : investissement

☒ Restaurant scolaire = demande de remplacement de la sauteuse (achetée en 2004). Pas de devis encore mais Benoît dit qu'un technicien est passé que les frais engendrés pour les pièces et la main d'œuvre qui sera conséquente pour le remplacement ne vaut pas le coup. Environ 6000 euros

Chariot échelle double = 400 euros

☒ Cour d'école élémentaire = il est demandé par les enseignants de l'élémentaire de restaurer le bac à sable et de mettre des barrières autour du carré d'herbes ; pour un montant de 7000 euros !!!!!

⇒ Proposition suppression bac à sable avec rajout de table et de plaque de jeux et d'un parcours de billes ou de voitures ; pour environ 3000 euros

☒ Cour d'école maternelle = Proposition de retirer le bac à sable et rajout de table de jeux et d'une structure ; pour environ 3000 euros => La commission propose de restaurer le bac à sable et d'ajouter des tables du style de celles mises dans le cours de l'élémentaire.

☒ Mobilier classe salle de maternelle et caisses préau, marquage à refaire, tableaux à craie, panier de basket ; pour 5000 euros.

☒ Achat de vélos pour l'école maternelle = 1500 euros

☒ Informatique = demande d'un ENI de la part des GS de la maternelle (devis à 3000 euros) et maintenance informatique prévoir l'achat de 3 ordi ; 1500 euros. La commission se montre défavorable à l'achat de l'ENI à la maternelle, les enfants auront le temps à l'élémentaire.

☒ Brises soleil orientables : devis en cours pour la façade avant de l'école élémentaire.

Il est à noter pour le prochain budget que la toiture de l'école maternelle est en très mauvais état avec des tuiles cimentées qui sont poreuses => voir pour faire venir des couvreurs pour évaluer l'état de la toiture et les frais de rénovation

5) Projet d'aménagement des cours des écoles

Projet de végétalisation de la cour avant de l'école élémentaire pour permettre une utilisation de cette cour qui ne l'est plus = objectif permettre la classe dehors, possible utilisation par la bibliothèque, aménagement de bacs potagers ; pour un montant de 8000 euros

Un groupe de travail va travailler sur la rénovation de cette cour/ façade de l'école et faire des propositions.

6) Questions diverses

☒ remise cadeaux des CM2 => il est proposé de faire une cérémonie officielle avec une invitation des enfants avec les parents, sur une fin de journée dans les dernières semaines d'école, avec une invitation de tous les enseignants, les agents des écoles et les élus.

Commission Communication, Animation, Vie Culturelle

Compte-rendu de la séance du 21 avril 2026 à 20h00

Présents : Caroline, Patrick, Thierry, Joël, Marie-Claire, Nathalie et Véronique

Excusé : Mathieu

• **Retour sur manifestations passées**

- Théâtre La Mascarade : salle plus que pleine – un des points qui fait qu'il faudra sérieusement se pencher sur la réfection de la salle...
- Cérémonie Citoyenneté : peu de jeunes – sur 48 seulement 8 étaient présents – problème de la date que l'on ne peut pas mettre n'importe quand en raison des élections municipales

• **Animations à venir**

- 25 avril : Chorale Melodia : Ils offrent la partie « gâteaux » et nous la partie « boisson » du pot d'après concert
- 3 mai - Salon du livre – Inauguration + remise de prix des concours – Reprise du compte-rendu de la réunion Bibliothèque du 3 avril avec nouvelles réflexions

Salon du livre

Sur le terrain en dur dans le prolongement des stands Vinigast

Si pluie – Cour école élémentaire côté route ou salle po ?

- ⇒ 19 auteurs avec Anny Duperey
- ⇒ + Librairie Occitane
- ⇒ Patrick Sobral avec dédicaces (20+25), gérer l'afflux !

Préparation

- ⇒ Envoyer les invitations aux officiels (effectuées – on compte environ 60 personnes avec les auteurs)
- ⇒ Contacter des bénévoles et prévoir calendrier pour les tâches du dimanche – Fait répartition des horaires seront adressés en début de semaine 18/26
- ⇒ 2 barnums (prêt Verneuil et Veyrac), voir disposition, les récupérer le mardi pour montage mercredi/jeudi – on aura besoin de bras pour le montage et bien sûr le démontage
- ⇒ Prévoir « Parking Ecrivains » vers le gymnase avec fléchage ? – Mme Duperey : une place de parking au plus près est souhaitée par celle-ci
- ⇒ Imprimer les tickets « Dédicace Sobral » - Véronique le jeudi 30

- ⇒ Réserver hébergement Viollier (+frais de déplacements) – Hôtel Les Alizés Bellegarde réservé
- ⇒ Imprimer des gommettes « Salon 2026 » pour coller sur livre au moment de l'achat : Véronique le jeudi 30
- ⇒ Récupérer chevalets – imprimer noms des écrivains - Véronique le jeudi 30
- ⇒ Sono pour discours de Thierry
- ⇒ Tables/chaises pour les auteurs – Il faut 18 petites tables et 5 grandes tables
- ⇒ Récupérer des mange-debout – Ils seront prêtés par le CDF

Pendant

- ⇒ Rdv du staff 8h30 pour installation, café, viennoiseries (commandées à la boulangerie de Nieul- Perco sera prêté par Joël)
- ⇒ Librairie Occitane + auto édités ensemble pour vente directe avec gommettes
- ⇒ Remise des prix à 12h00 (Impression diplôme Véronique le 30 avril)
- ⇒ Inauguration ensuite vers 12h30 avec les autorités
- ⇒ On ferme le salon pendant les 20/30 minutes de l'inauguration + remise des prix

Après

- ⇒ Démontage – besoin de bras !

- 12 mai – Archistoire – toute la journée pour Visite terrain + atelier pour l'appli sur St Gence « gaulois »
- 22 mai – Théâtre avec 3Poilset1chveux – Pièce « Le Clan »

Seront présents pour gérer Philippe, Thierry, Marie-Claire et Nathalie

Prendre la clef de la réserve et celle du stockage chaises du CDF (on a l'accord de Natacha)

- 5 juin : AU BOUT DU CONTE - "Voyage au pays des dieux : mythologie gréco-romaine" par Célia Chambaud

Au bout du Conte

- Vendredi 5 juin 2026 – Malheureusement en même temps que soirée théâtre des CP/CE2
- Aller chercher et ramener l'artiste ? Pas prévu au départ ! En attente de la réponse du prestataire du CD87 qui gère l'évènement, Aurélie les a relancés.
- 6 juin – réunion des associations avec buffet déjeunatoire
Le couple de futurs boulangers viendra se présenter en fin de réunion
- 13 juin – Journées européennes de l'archéologie – Visite du Camp de César+Conférence à 16h00 **JEA**
13 juin
 - Le samedi : visite et présentation du Camp de César vers 16h00 avec archéologue Nicolas Peyne
 - Film docu avec le réalisateur David Geoffroy le soir à 20h30 : Le refuge oublié
- 27 juin – Fête de l'été – quelle organisation ?
Exceptionnellement la randonnée sera pour le « Parcours du cœur » à 18h00 les Tonic sont partants et on attend réponse des Mil'Pat
Nous avons déjà quelques foodtrucks : Tai Food – Kinou des délices – Jé Piz – Malo chichi – Burger box – Philippe C. doit demander au glacier !
On conserve la même mise en place que 2025 – bien remettre l'élec après le feu d'artifice : pb Joël ne sera pas là !

On propose au Basket de tenir les « grillades » et buvette et voir le CDF pour les frites.

- 17 juillet – Marché gourmand : totalement désormais à la main du CDF
- 4 septembre : forum des associations + inauguration à 18h00 du préau sportif
- **Bulletin municipal**
 - Coup de projecteur ?
On fera celui-ci sur le préau/padel
Et en octobre nous présenterons le travail fait sur les ruches
 - Distribution : contacter Mettai et la Poste pour savoir si Mettai peut directement mettre dans les cagettes de la Poste : vu avec les secrétaires elles préfèrent conserver la manipulation car

cela leur permet de compter les bm – sur cette dernière livraison 800 BM au lieu de 1000 - Également problème de la double page et de la page manquante, Thierry leur signalera gentiment mais fermement !

- Prochain bulletin à distribuer début juillet – remise imprimeur mi juin
- **Communication**
 - Mise à jour des modules sous Panneau Pocket : c'est en cours par Alexie
 - Mise à jour du site internet : il manque qq photos d'élus
 - Proposition de visio pour « Intra Muros » : prendre rv prochainement (véronique), le contrat Panneau Pocket se terminant dans 15/18 mois
 - Flash FM a été renouvelé pour un an – se mettre un rappel pour l'échéance.
- **Questions diverses**

Octobre rose : organiser cela rapidement fin août ou tout début septembre
An prochain pour la fête de l'été : voir pour organiser une après-midi festive
Patrick souhaiterait échanger sur des livres : voir avec la bibliothèque

Ci-après le CR de la réunion bibli :

Réunion Bibliothèque - 03 avril 2026

Véro, Patricia, Marie-Christine, Aurélie, Philippe, Marie-Claire, Serge

Salon du livre

Sur le terrain en dur dans le prolongement des stands Vinigast
Si pluie, salle po

- 19 auteurs avec Anny Duperey
- + Librairie Occitane
- Patrick Sobral avec dédicaces (20+25), gérer l'afflux !

Préparation avant

- Envoyer les invitations aux officiels
- Embaucher des bénévoles (nouveaux élus !) et prévoir calendrier pour les tâches du dimanche
- 2 barnums (prêt Verneuil et Veyrac), voir disposition, les récupérer le mardi pour montage mercredi/jeudi
- Prévoir « Parking Ecrivains » vers le gymnase avec fléchage ?
- Imprimer les tickets « Dédicace Sobral »
- Réserver hébergement Viollier (+frais de déplacements)
- Imprimer des gommettes « Salon 2026 » pour coller sur livre au moment de l'achat
- Récupérer chevalets
- Sono pour discours
- Tables/chaises pour les auteurs
- Récupérer des mange-debout (communes voisines)

Pendant

- Rdv du staff 8h30 pour installation, café, viennoiseries (à commander)
- Librairie Occitane + auto édités ensemble pour vente directe avec gommettes
- Remise des prix à 12h00
- Inauguration ensuite vers 12h30 avec les autorités
- On ferme le salon pendant les 20/30 minutes de l'inauguration + remise des prix

Après

- démontage

Au bout du Conte

- Vendredi 5 juin 2026
- Aller chercher et ramener l'artiste ? Pas prévu au départ ! à voir

Atelier Écriture avec Louise Defurne

- Très bon accueil avec les enfants de l'école : les enfants apportent leurs idées, Louise les guide, les conseille ... les enfants sont ravis !

Mélodie Ambazac

- Présentation de livres en soirée, date à confirmer !

Georges Sand (150 ans de sa disparition)

- Musique de Chopin ?
- Lectures de Georges Sand ?
- Voir si expo disponible ?
- 21 novembre 2026 : Une expo en même temps que la pièce de Micro Théâtre, voir BDHV, les 4 collègues qui travaillent sur Georges Sand ... à confirmer, à définir, à décider !

ARCHISTOIRE

Projet de création d'un parcours numérique interactif valorisant le patrimoine gallo-romain de Saint-Gence, destiné aux habitants et aux touristes (durée ~1h30, 3 à 5 stations).

Mission confiée à l'agence 9b+, structurée en 3 phases : conception, production des contenus, puis mise en ligne. Travail collaboratif avec la collectivité et des experts, avec validations à chaque étape.

- **Visite sur site prévue le 12 mai 2026**
- Ateliers de conception en mai, validation du scénario en juin

Objectif : proposer une expérience immersive et pédagogique accessible sur support numérique.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-GENCE

Compte-rendu de la séance d'installation du 14 avril 2026

Secrétaire de séance : Marie-Claire Dupic

1. Installation du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration du CCAS est installé.

Composition :

- **Élus :** Thierry Lachaise, Véronique Barinotto, Caroline Bigeault, Anne-Cécile Dubois, Marie-Claire Dupic, Michel Thévenet
- **Représentants associatifs :**
 - Evelyne Dupuy-Corgne (Association Lous Réjauvits)
 - Véronique Eyriognoux (Secours Catholique)
 - Jean-Claude Dureau (FNATH)
 - Marie-Thérèse Auvinet (Association Aide aux Séniors)
 - Philippe Cortes (Secours Populaire)

2. Adoption du règlement intérieur

- Le règlement intérieur du CCAS est présenté.
- Adopté à l'unanimité par les membres du Conseil d'administration

3. Élections

- **Vice-présidente élue :** Véronique Barinotto
- **Commission permanente :**
 - Mise en place pour traiter les situations urgentes
 - Composition : Président + 3 élus + 3 représentants associatifs
 - Désignation des membres : BIGEAULT Caroline, DUBOIS Anne-Cécile, DUPIC Marie-Claire, DUPUY CORGNE Evelyne, EYRIGNOUX Véronique et CORTES Philippe

4. Compte Financier Unique (CFU) 2025

- Présentation du CFU (nouveau document obligatoire)
- Adopté à l'unanimité par les membres du Conseil d'administration

5. Budget 2026

- Présentation du budget prévisionnel 2026
- Adopté à l'unanimité par les membres du Conseil d'administration

6. Rappel des critères d'attribution des aides

Principes :

- Instruction par un travailleur social obligatoire
- Réservé aux habitants de la commune
- Équité de traitement
- Prise en compte des ressources et charges

Types d'aides :

- Prêt à taux 0 (max. 400 €)
- Aides ponctuelles (jusqu'à 150 €)
- Aides pour projets (jeunes, séjours, etc.)

7. Participation à l'association "Aide aux Séniors"

- Montant fixé à **1,25 € par habitant**
- Population : 2278 habitants
- **Participation 2026 : 2 847,50 €**

8. Informations diverses

- **Assemblée Générale Aide aux Séniors** : 17 juin 2026 à 19h
- **Repas des aînés** : 6 décembre 2026 à 12h

9. Prochaine réunion

- **Date et Heure** : Mercredi 1er juillet 2026 à 20h00

Commissions Autres Instances

SIEPEA

Installation du Comité Syndical en date du 9 avril 2026

Election du Président du SIEPEA :

M. Philippe MAZIÈRE est élu Président du SIEPEA à l'unanimité.

Création de trois postes de Vice-Présidents du SIEPEA

Le comité syndical approuve à l'unanimité la création de trois postes de Vice-Présidents du SIEPEA.

Élection du premier Vice-Président du SIEPEA

M. Jérémy ROUX est élu à l'unanimité premier Vice-Président du SIEPEA.

Élection du deuxième Vice-Président du SIEPEA

M. Mathieu MEYZE est élu à l'unanimité deuxième Vice-Président du SIEPEA.

Élection du troisième Vice-Président du SIEPEA

Mme Nathalie BRUYÈRE est élue à l'unanimité troisième Vice-Présidente du SIEPEA.

Fixation des indemnités de fonctions du Président et des Vice-Présidents du SIEPEA :

Le comité syndical fixe à l'unanimité les indemnités de fonctions suivantes :

- Président : 6,00 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- 1er Vice-Président : 6,00 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- 2ème Vice-Président : 6,00 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- 3ème Vice-Président : 6,00 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Composition de la commission d'appel d'offres :

Sont déclarés élus pour faire partie, avec le Président du SIEPEA, de la commission d'appel d'offres :

- titulaires : Mme BRUYÈRE, Mme CAILLE, M. COUSTY, M. MEYZE, M. ROUX
- suppléants : Mme BARINOTTO, Mme BORGIA, Mme MALRIC, M. RAFFIER, Mme RASSAT

Composition des commissions de travail :

Le comité syndical adopte la liste des commissions de travail et des membres suivants :

- commission communication : Mme BARINOTTO, Mme BOULESTEIX, Mme CAILLE, M. COUSTY
- commission finances : M. COUSTY, Mme FOUGERAS, Mme METOUX, M. RAFFIER
- commission ressources humaines : Mme CAILLE, Mme PIRALLA, Mme RASSAT, Mme REFANCHE

Projet de Convention de mise à disposition de service pour l'entretien des espaces verts

Présentation de la convention de mise à disposition.

Le projet est en attente de l'avis du Comité Social Territorial (prochaine réunion le 27/04/2026)

Communauté Urbaine Limoges Métropole

Installation du Conseil Communautaire en date du 8 avril 2026

L'installation du conseil communautaire de Limoges Métropole du 8 avril 2026 a débuté par l'élection du président, Guillaume Guérin.

Le conseil a ensuite fixé à 15 le nombre de vice-présidents, conformément au cadre légal, puis procédé à leur élection au scrutin secret à la majorité absolue.

Les 15 vice-présidents ont tous été élus dès le premier tour.

Il s'agit de : Fabien Doucet (1er vice-président), Sébastien Larcher, Samia Riffaud-Brunet, Jean-Luc Bonnet, Julie Lenfant, Vincent Jalby, Gilles Bégout, Pascal Robert, Carine Bourrel, Bruno Genest, Philippe Besson, Jean-Marie Bost, Laurent Lafaye, Henry Bruneau et Éric Moulinot.

Le conseil a ensuite élu 19 conseillers communautaires délégués, constituant avec le président et les vice-présidents un bureau de 35 membres. Enfin, plusieurs commissions ont été créées et des délégations de compétences ont été accordées au président pour la durée du mandat.

DÉLIBÉRATIONS

❖ Abrogation de la délibération relative à la création d'un poste de conseiller délégué

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-18,

Vu la délibération en date du 21 mars 2026 portant création d'un poste de Conseiller Municipal délégué en charge de la gestion petite enfance et enfance en liaison avec le S.I.E.P.E.A et désignant M. Mathieu MEYZE,

Considérant que la délégation de fonctions à un conseiller municipal relève de la compétence exclusive du Maire, par voie d'arrêté,

Considérant dès lors que la délibération susvisée était dépourvue de base légale et n'avait pas lieu d'être,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, la délibération en date du 21 mars 2026 relative à la création d'un poste de Conseiller Municipal délégué en charge de la gestion petite enfance et enfance en lien avec le S.I.E.P.E.A est abrogée et prend effet à compter de sa publication.

❖ **Désignation des membres de la commission d'appel d'offres**

Le Conseil municipal,

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Monsieur le Maire présente les candidats au poste de titulaire :

Mme CLOUX Floriane
M. THEVENET Michel
M. GUILLOT Lionel

Monsieur le Maire présente les candidats au poste de suppléant :

M. LAURIERE Joël
M. DUFOUR Jean-Luc
M. PORZUCEK Pierrick

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de la composition de la Commission d'Appel d'offres énumérée ci-dessus.

❖ **Composition des commissions communales – Abroge et remplace la délibération n°22-2026**

Cette délibération abroge et remplace la n°22-2026 en date du 21 mars 2026 suite à un courrier reçu du Contrôle de Légalité nous demandant de retirer le mot « piloté par ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de la composition des Commissions communales présentées par M. le Maire.

❖ **Taux et Taxes Locales**

Monsieur le Maire présente le projet d'évolution des taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et de la taxe d'habitation.

Monsieur le Maire propose une augmentation de 0,5% de la part communale de la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires, de 0,5% de la Taxe foncière (bâti) et de 0,5% de la Taxe Foncière (non bâti) ce qui entraîne l'application des taux suivants :

- Taxe d'habitation : 15.68 %
- Taxe foncière (bâti) : 39.69%
- Taxe foncière (non bâti) : 77.99%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, d'adopter les taux d'imposition présentés au titre de l'année 2026.

❖ **Vote du Budget 2026**

Monsieur le Maire présente le projet de Budget Communal 2026 pour la Commune de Saint-Gence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, d'adopter le projet de Budget Communal 2026.

❖ **Subvention au SIEPEA pour l'année 2026**

M. MEYZE, Vice-Président du SIEPEA n'a pas pris part au vote.

Vu la délibération n°D018-2026 du 5 mars 2026 du S.I.E.P.E.A

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de son adhésion au Syndicat Intercommunal Enfance, Petite Enfance, Adolescence du Pays de Glane (S.I.E.P.E.A.), il convient de voter le montant de la contribution communale pour 2026.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de verser le 3^{ème} acompte et le solde de la subvention pour l'année 2026 comme suit :

- 3^{ème} acompte en juin 2026, représentant 50% de la contribution 2026
- Le solde en septembre 2026, représentant 50% du solde de la contribution 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, d'adopter le montant de sa participation au S.I.E.P.E.A. pour 2026, à hauteur de 206 017,82 € et d'autoriser le versement des deux derniers acomptes de la subvention 2026 au SIEPEA.

❖ **Fond de concours en faveur de l'aide au développement des TIC**

Monsieur le Maire expose :

Par délibération du 19 juillet 2005, la Communauté Urbaine Limoges Métropole a mis en place un dispositif d'aide au développement des TIC à caractère éducatif en faveur des communes.

Cette aide permet à Limoges Métropole d'intervenir financièrement pour l'équipement en matériel nécessaire à la diffusion des outils de communication et d'information à caractère éducatif. Ce soutien financier prend la forme d'un fonds de concours versé aux communes membres qui en font la demande.

Les investissements sont désormais réalisés et les dépenses ont été acquittées.

Aussi, la commune peut solliciter Limoges Métropole pour le versement d'un fonds de concours en application de l'article L 5215-26 du Code général des collectivités locales, qui permet aux communautés urbaines de financer la réalisation d'un équipement de ce type.

L'achat de matériel informatique par la Commune de Saint-Gence représente un montant total de 11 951,66 € HT, dont 8 800,00 € HT de dépenses éligibles au titre du dispositif et susceptibles d'être prises en charge par Limoges Métropole.

La commune n'ayant bénéficié d'aucune aide financière d'autres organismes, l'aide de Limoges Métropole pourrait être fixée à 50% du montant de l'assiette retenue, soit 4 400,00 €uros.

Il vous est demandé :

- d'autoriser M. le Maire à solliciter Limoges Métropole pour le versement d'un fonds de concours d'un montant de 4 400,00 Euros ;
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention afférente et tous les documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier ;
- d'imputer les crédits sur les lignes prévues à cet effet au budget de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, d'autoriser M. le Maire à solliciter Limoges Métropole pour le versement d'un fonds de concours d'un montant de 4 400 Euros, d'autoriser M. le Maire à signer la convention afférente et tous les documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier et d'imputer les crédits sur les lignes prévues à cet effet au budget de la commune.

❖ Projet de réhabilitation de l'ancienne crèche

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La Commune de Saint-Gence dispose d'un bâtiment communal situé au 4 rue du Clos, qui accueillait la crèche intercommunale gérée par SIEPEA (Syndicat Intercommunal pour l'Enfance, la Petite Enfance et l'Adolescence) depuis 2003. Ce bâtiment est devenu vacant suite à l'installation de la crèche dans les nouveaux locaux du Pôle Enfance Intercommunal en septembre 2024.

Pour faciliter le maintien à domicile de personnes peu dépendantes et pour faire face à la demande, la commune de Saint-Gence souhaite que ce bâtiment soit aménagé pour proposer des logements adaptés ou adaptables pour personnes peu dépendantes.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, Monsieur le Maire propose de prendre tous contacts utiles, en particulier avec :

- Le Conseil Départemental de la Haute-Vienne qui a défini plusieurs programmes d'aides à la réalisation de logements adaptés aux personnes âgées et/ou handicapées, en particulier le sixième programme départemental qui précise les modalités pour des opérations « acquisition/réhabilitation » ;
- L'Office Public de l'Habitat, ODHAC 87 qui porte les projets de création de logements sociaux ;
- Et avec tout autre organisme œuvrant dans le domaine du logement social.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, d'autoriser Monsieur le Maire à prendre tous contacts utiles, en particulier avec :

- *Le Conseil Départemental de la Haute-Vienne qui a défini plusieurs programmes d'aides à la réalisation de logements adaptés aux personnes âgées et/ou handicapées, en particulier le sixième programme départemental qui précise les modalités pour des opérations « acquisition/réhabilitation » ;*
- *L'Office Public de l'Habitat, ODHAC 87 qui porte les projets de création de logements sociaux ;*
- *Et avec tout autre organisme œuvrant dans le domaine du logement social.*

❖ Création d'un terrain de Padel – demande de subvention au CD87

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

VU le plan d'investissement de la commune,

VU les objectifs de développement de l'offre sportive locale,

Considérant la croissance importante de la pratique du padel,

Considérant la volonté municipale de diversifier et moderniser les équipements sportifs accessibles au public,

Considérant que le Conseil départemental de la Haute-Vienne accompagne les communes dans la réalisation d'équipements sportifs de proximité,

Considérant l'intérêt du projet pour la pratique sportive, l'attractivité du territoire et la vie associative,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune souhaite réaliser un terrain de padel au sein du préau sportif.

Afin de concrétiser ce projet, il est nécessaire de solliciter une subvention au titre du dispositif départemental de soutien aux équipements sportifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, d'approuver le projet de création d'un terrain de padel tel que présenté ci-dessus, d'autoriser le dépôt d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces, dossiers, conventions, documents et actes nécessaires à la demande, à l'obtention et à la mise en œuvre de ladite subvention.

❖ Projet d'agrandissement du cimetière - demande de subvention au CD87

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

VU la réglementation relative aux opérations funéraires et aux cimetières,

VU le plan d'investissement de la commune,

Considérant la nécessité d'anticiper l'augmentation des besoins en espace funéraire pour les années à venir,

Considérant que la capacité actuelle du cimetière communal atteindra prochainement ses limites,

Considérant l'importance de garantir à la population un service public funéraire de qualité,

Considérant que le projet d'agrandissement du cimetière répond à un impératif d'intérêt général,

Considérant que le Conseil départemental peut accompagner financièrement les communes dans leurs projets d'aménagement ou d'extension des équipements publics,

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la commune envisage un agrandissement du cimetière comprenant :

- les travaux de terrassement et d'aménagement ;
- la création de nouvelles allées ;
- la pose de clôtures, portillons, plantations ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, d'approuver le projet d'agrandissement du cimetière communal tel que présenté, de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental au titre de son dispositif d'aide aux équipements publics communaux et d'autoriser Monsieur le Maire à déposer la demande de financement, à signer toutes pièces, conventions ou documents nécessaires à l'instruction et à la réalisation du projet.

❖ **Projet d'agrandissement du cimetière – réalisation d'une étude hydrogéologique**

Considérant la saturation du cimetière communal ;

Considérant le projet d'agrandissement sur la parcelle [référence cadastrale] ;

Considérant la nécessité de réaliser une étude hydrogéologique afin de vérifier la compatibilité du terrain avec l'usage funéraire ;

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal

- D'engager une étude hydrogéologique préalable ;
- De missionner un hydrogéologue agréé ;
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal ;
- De l'autoriser à signer tout document afférent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, d'engager une étude hydrogéologique préalable, de missionner un hydrogéologue agréé, d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

❖ **Cotisation 2026 – Conservatoire des Espaces Naturels**

Monsieur le Maire expose, que dans le cadre de l'adhésion de la Commune au Conservatoire des Espaces Naturels Limousin, il convient de délibérer sur le montant de la cotisation 2026.

Le montant de la cotisation pour 2026 est de 50,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, d'adopter le montant de sa participation au Conservatoire des Espaces Naturels Limousins pour 2026, à hauteur de 50,00 €.

❖ **Cotisation 2026 – Association des Maires et élus de la Haute-Vienne**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'adhésion de la Commune à l'Association des Maires et des Elus de la Haute-Vienne (ADM 87), le montant de la cotisation pour l'année 2026 est de 558,76€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, d'adopter le montant de sa cotisation à l'Association des Maires et Elus de la Haute-Vienne (ADM 87) pour 2026, à hauteur de 558,76 €.

❖ **Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels**

Vu le Code Général de la fonction Publique (CGFP), notamment son article L332-13, Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, d'autoriser le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L332-13 du CGFP précité pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles, que le Maire sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.

❖ **Installation d'une forêt pédagogique sur une parcelle de forêt communale**

Monsieur le Maire expose :

VU l'article L214-5 du code forestier détaillant le suivi des aménagements publics des bois et forêts des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que cette action s'inscrit dans le cadre du programme pédagogique de l'école communale, sous l'accompagnement de l'association des Communes forestières de Nouvelle-Aquitaine;

CONSIDÉRANT que les forêts communales relèvent du régime forestier et que les actions proposées devront être compatibles et cohérentes avec les objectifs fixés par le document d'aménagement en vigueur ;

CONSIDÉRANT que la collectivité propriétaire n'a aucune obligation d'accepter les actions qui lui seraient proposées par un tiers et qu'elle reste décisionnaire finale ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, d'autoriser le principe de l'accueil d'une Forêt Pédagogique au sein de la forêt communale, sur le tènement communal forestier dit Sentier des Fonts Neuves cadastrée CS 0041 d'une superficie de 30 253m², décide de mettre à disposition de l'école maternelle une zone au sein du Sentier des Fonts Neuves et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

❖ Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

L'article 1650-1 du Code Général des Impôts (CGI), prévoit que dans chaque commune, est institué une Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Aussi, M. le Maire rappelle que suite aux récentes élections, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission, composée de huit commissaires titulaires ainsi que de huit commissaires suppléants, désignés par le Directeur Régional des Finances Publiques, sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, de proposer la liste ci-dessous :

	NOM	Prénom	Fonction	ADRESSE
TAXE FONCIERE	LAVALLADE	Sylvie	TITULAIRE	5 impasse la Croix des Charriers
	BRETENOUX	Christian	TITULAIRE	9, Route des Ribières - Senon
	LANDAUD	Jean-Pierre	TITULAIRE	28, rue des Charriers
	MAZABRAUD	Maxime	TITULAIRE	9, Route de Vauzelle
	TEXIER	Raymond	TITULAIRE	70, Rue du Theil
TAXE D'HABITATION	DELHOUME	Alain	TITULAIRE	Les Monts
	FLOC'H	Jean-Pierre	TITULAIRE	21, Montée du Theil
	DUBREUIL	Christian	TITULAIRE	La Ribière du Theil
	FRUGIER	Bernard	TITULAIRE	61, Route des Monts
	GADAUD	Jean-Paul	TITULAIRE	99, Route de Peyrilhac – Senon
TAXE PROFESSIONNELLE	ABLANA	Félix	TITULAIRE	4, Rue Jean Giraudoux
	RENAULT	Alexandra	TITULAIRE	La Chassagne
PROPRIETAIRES BOIS	MEDKOURI	Madeleine-Marie	TITULAIRE	8, Passage du Boschaudérier
	SAVIGNAT	Yves	TITULAIRE	10, Route des Verdiers
	VALADE	Jean-Claude	TITULAIRE	Le Chasaud
COMMUNE EXTERIEURE	MALLET	Jean-Pierre	TITULAIRE	Les Larges - LIMOGES

TAXE FONCIERE	BOUHIER	Gérard	SUPPLEANT	30, Route de la Ribière du Theil
	ROUX	Serge	SUPPLEANT	3 rue la Croix des Charriers
	DUPIC	Christian	SUPPLEANT	Lengaud
	FOUGERAS	Aurélien	SUPPLEANT	Rue de Bondy
	VILLEJOUBERT	Roland	SUPPLEANT	22, Route du Communal - Senon
TAXE D'HABITATION	ADAM	Philippe	SUPPLEANT	Boschaudérier
	BARRIERE	Yvon	SUPPLEANT	9, Rue de la Croix des Charriers
	BORZEIX	David	SUPPLEANT	16 rue de la Châtre

	CAPET	Daniel	SUPPLEANT	6, Route des Charriers
	CLAVAUD	Joëlle	SUPPLEANT	35 route du Rabaud
	DEVAUD	Jean-Louis	SUPPLEANT	25, Route du Rabaud - Senon
TAXE PROFESSIONNELLE	DELAGE	Pascal	SUPPLEANT	8, Allée les fonts neuves
	GROSPAS	Catherine	SUPPLEANT	Chevillou
	RIFFAUD	Olivier	SUPPLEANT	7 passage du Communal Senon
PROPRIETAIRES BOIS	COUTY	Isabelle	SUPPLEANT	Le Mas Boucher
COMMUNE EXTERIEURE	CLAVAUD	Roger	SUPPLEANT	Les petits 4 vents – VERNEUIL

La séance de la réunion du Conseil Municipal est levée à 13h00.